

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2014
PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt février deux mille quatorze, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique LYAUDET, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BERMOND Georges, BERTERA Daniel, BORGEOU Joël, BORRON Christian (départ à 21h05), DUMAS Yves, PAUBEL Yves (arrivé à 20h50), PILOD Yves, RABUT Jacques, SAUVAJON Jean-Louis, Mmes CARRIER Anne-Lise, DESAUNAY Vera, JOLY Fabienne (arrivée à 20h47), LYAUDET Monique, MARJOLET Catherine, MEGRET Jeanne (arrivée à 20h45), MIGUET Emilienne, PERNOD BEAUDON Stéphanie, PERSICOT Jacqueline, STAUDENMEYER Caroline, VANDERME Karine.

Membres absents excusés : GUILLAUME Frédéric (pouvoir à Mme PERSICOT Jacqueline), PAUBEL Yves (pouvoir à M. BORGEOU Joël), VIRARD Philippe (pouvoir à Mme JOLY Fabienne), Mmes BASTION Muriel (pouvoir à Mme DESAUNAY Vera), BONJOUR Anne Marie (pouvoir à Mme CARRIER Anne-Lise), SAVEY Nicole (pouvoir à Mme MARJOLET Catherine).

Membre absent non excusé : Mme FORAY Gaëlle.

Secrétaire de séance : Mme CARRIER Anne-Lise.

La séance est ouverte en présence de 18 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 23 votants en début de séance, Monsieur Yves PAUBEL devant arriver en retard et le pouvoir de Monsieur Philippe VIRARD ne pouvant être pris en compte, en l'absence de Madame Fabienne JOLY.

Madame le Maire aborde la séance en proposant d'ajouter quelques points en questions diverses en ordre du jour complémentaire, à savoir :

- Contrat de fortagement de la carrière "Franco Italienne" avec l'entreprise ROSSI
- Contribution de la commune au Fonds de Solidarité Logement en 2014
- Tenue des bureaux de vote
- Demande d'information sur la SA LE PONTET, point inscrit à la demande Monsieur Bernard ARGENTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE l'ordre du jour complémentaire, tel qu'exposé ci-dessus.

Avant d'aborder la séance et comme de coutume, Madame le Maire fait part à l'assemblée des décès survenus depuis le dernier conseil, concernant des personnes domiciliées ou ayant habité sur la commune :

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville, s'associe à la peine des familles et leur exprime toute sa sympathie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2014.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Monique LYAUDET, du rapport de la Commission Education du 23 janvier 2014, portant sur l'aboutissement de l'organisation relative à la réforme des rythmes scolaires et plus précisément sur l'évaluation du coût des activités périscolaires qui se monte à 14 639 €. Tenant compte du financement de l'Etat et des subventions pouvant intervenir dans ce domaine, la participation supplémentaire communale sera de 3 602 €.

ENTEND la remarque de Madame Karine VANDERME, quant à la qualité du travail réalisé pour ce dossier.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Christian BORRON, du rapport de la Commission Agriculture – Forêts du 5 février 2014.

PREND CONNAISSANCE du nombre d'inscriptions prises en mairie au 15 février, pour les coupes d'affouages à savoir : 141 demandes, soit 118 émanant d'Hauteville-Lompnes, Lacoux, La Bertinière, La Ragiaz et 23 émanant des autres hameaux : Grand Gergis, Dergis Michaud, Dergis Sainte Anne, Pouvillieu, Longecombe, Cérargis et Chappe, et qui représente une recette de 4 230 €.

Monsieur Christian BORRON rappelle que l'attribution des lots se fera par tirage au sort le lundi 10 mars 2014 et que les résultats seront affichés dans le hall de la mairie plus tôt que prévu, à partir du 12 mars 2014.

DESIGNE à l'unanimité, Monsieur Christophe VANDERME, 4<sup>ème</sup> responsable des coupes d'affouage sur le secteur de la Ragiaz, en complément de Monsieur Laurent HUGON, afin d'assurer la relève de Messieurs SEYTIER Camille et SEYTIER Simon, vu leur grand âge.

PREND CONNAISSANCE du programme des coupes de bois prévu sur l'année 2014, proposé par l'ONF.

ACCEPTE à l'unanimité, ledit programme représentant un volume estimé à 4 500 m<sup>3</sup> (3 370 m<sup>3</sup> de résineux, 570 m<sup>3</sup> de feuillus et 560 m<sup>3</sup> de taillis), soit une recette approximative de 165 000 € (47 €/m<sup>3</sup> pour les résineux et 15 €/m<sup>3</sup> pour les feuillus).

DESIGNE à l'unanimité, pour le partage sur pied des bois d'affouages : MM. Laurent HUGON, Christophe VANDERME, Joël MASNADA et Daniel DECRENISSE, garants de la bonne exploitation des bois.

PREND CONNAISSANCE du programme d'actions proposé par l'ONF en 2014, dont le montant s'élève à 74 460 € HT :

|                                                                                        |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| - Travaux de maintenance :                                                             |                |
| Traitement manuel et pose de plaques de parcelles :                                    | 13 000,00 € HT |
| Localisation : Parcelles 10, 19, 20, 22, 34, 46, 48, 52, 69, 121, 134, 147, 155        |                |
| - Travaux sylvicoles subventionnés par la Région Rhône-Alpes (30 %) :                  | 21 500,00 € HT |
| Intervention en futaie régulière                                                       |                |
| Localisation : Parcelles 9, 12, 14, 21, 55, 80                                         |                |
| - Travaux sylvicoles :                                                                 | 9 000,00 € HT  |
| Dégagement manuel de plantation                                                        |                |
| Localisation : Parcelles 1, 2, 34, 35, 36, 37, 56, 57, 64, 86                          |                |
| - Travaux d'infrastructure :                                                           | 4 700,00 € HT  |
| Localisation : forêt d'Hauteville-Lompnes                                              |                |
| - Travaux touristiques :                                                               | 760,00 € HT    |
| Nettoyage des abords du belvédère, coupe de la végétation envahissante masquant la vue |                |
| Localisation : Parcelle 55                                                             |                |
| - Travaux d'infrastructure (subventionnés à hauteur de 70 %):                          | 25 500,00 € HT |
| Création d'une route empierrée : forêt de Mazières – Parcelle 64                       |                |

ENTEND l'intervention de Madame Monique LYAUDET, précisant que puisque le budget le permet, on peut prévoir l'avenir. Elle souligne concernant l'empierrement de la route de Mazières, que ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage assurée par la commune de Cormaranche-en-Bugey. Elle rappelle aussi que la commune d'Hauteville-Lompnes participe à hauteur de 26 % du coût des travaux HT, après déduction des subventions pouvant intervenir dans ce domaine, et que la somme de 10 000 € a été inscrite au budget pour ces travaux.

RETIENT à l'unanimité, le programme des travaux proposé par l'ONF, tel qu'exposé ci-dessus, pour un montant de 58 960 €, étant rappelé que les travaux sylvicoles sont subventionnés par la Région Rhône-Alpes à hauteur de 30 % et que les travaux d'infrastructure (création d'une route empierrée forêt de Mazières) sont subventionnés à hauteur de 70 %.

PREND ACTE de l'arrivée de Madame Jeanne MEGRET à 20 h 45, puis de Madame Fabienne JOLY à 20 h 47 : 20 présents et 6 pouvoirs, soit 26 votants.

EST INFORME, que l'association des Cueilleurs du Bugey sera contactée dans le cadre de l'action à mener en direction du prélèvement de la sève de bouleau, point déjà abordé en mai dernier à titre expérimental et DONNE à l'unanimité, un avis favorable.

PREND ACTE de l'obligation pour l'exploitant forestier concerné, de remettre en état le chemin détérioré, situé au col de la Berche. Cette information est renouvelée en vue d'un suivi par les futurs élus.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Jean-Louis SAUVAJON, du rapport de la Commission Travaux du 13 février 2014.

PREND ACTE de l'arrivée de Monsieur Yves PAUBEL à 20 h 50  
21 présents et 5 pouvoirs, soit 26 votants.

ACCEPTTE à l'unanimité, le principe de rétrocéder au Conseil Général de l'Ain, à l'euro symbolique, les terrains sur lesquels est implanté le collège Paul Sixdenier, les travaux de restructuration étant achevés depuis septembre 2013 - AUTORISE Madame le Maire à signer les actes devant intervenir à cet effet.

ENTEND les différentes interventions à ce sujet :

- M. Jean-Louis SAUVAJON précise que le plan de division proposé par le Cabinet de géomètres BABLET MAGNIEN GAUD devra être modifié, afin que la commune conserve les terrains en nature de parking public rue Joseph Viallaz, les terrains accompagnant le gîte Meyer, les terrains de l'école du Turluru et de sa desserte, les terrains inaccessibles devant rester au collège. La servitude de réseaux pour le réseau de chaleur devra être prise en compte.

- M. Jacques RABUT souligne que le collège rencontrera sûrement un réel problème quant à l'entretien de ces surfaces.

- Mme Monique LYAUDET précise que le Conseil Municipal soumet ce soir une proposition et attendra le retour de la décision du Conseil Général.

PREND CONNAISSANCE des dossiers d'urbanisme déposés en novembre, décembre 2013 et janvier 2014 :

- 11 déclarations d'intention d'aliéner
- 2 dossiers d'aménagement, de modification d'établissement recevant du public au titre du code de la construction et de l'habitation
- 4 permis de construire
- 1 certificat d'urbanisme (information)
- 5 déclarations préalables

PREND ACTE des estimations réalisées concernant l'aménagement de la place de Lompnes et du montant du solde des travaux à réaliser qui se chiffre à 400 000 €. Ceux-ci pourraient être étalés ou différés afin de laisser une marge de manœuvre à différents travaux de voirie, de renouvellement de matériels.

La Commission ayant eu le mérite de chiffrer cette opération, la décision de poursuivre ou non cet aménagement reviendra de fait à la future équipe municipale.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Georges BERMOND, des travaux réalisés au niveau de l'éclairage public durant l'année 2013 et de l'inventaire établi par l'entreprise SALENDRE, mandatée dans le cadre du contrat de maintenance passé avec elle.

Le bilan établi présente environ 4 050 points lumineux, dont 50 % en mauvais état, 43 armoires et coffrets de commande, dont 50 % en très mauvais état et des câbles souterrains très vétustes.

La priorité porterait sur le changement de 5 armoires, de 3 mâts vers la salle des fêtes, ainsi que des lampes si l'on tient compte de la directive européenne qui prévoit l'interdiction des sources à vapeur de mercure (lampes dite BP pour ballon fluorescents) à partir de 2015.

**ENTEND** différentes interventions, à savoir :

- Mme Monique LYAUDET souligne que ce dossier a le mérite d'énoncer tout ce qui est à faire et qui pourrait se chiffrer aux alentours de 60 000 €.

- M. Joël BORGOT remercie Monsieur Georges BERMOND pour "cet éclairage".

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Monsieur Jean-Louis SAUVAJON, des autres points évoqués lors de la Commission Travaux.

**EMET** à l'unanimité, un avis favorable à l'utilisation des parkings communaux existant derrière l'établissement d'H3S, par l'IME-LA SAVOIE, dans le cadre de son projet de construction d'un nouvel établissement. La commune contribuera ainsi à faciliter la réalisation de ce projet et à maintenir cet établissement sur Hauteville-Lompnes. L'usage de ces parkings par l'IME ne s'oppose pas à l'utilisation actuelle.

**PREND ACTE** du différent existant et persistant entre Monsieur GEOFFRAY et la Ville, dans le cadre d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'un bâtiment existant et d'un commerce au 116, rue Nationale, ainsi que de la conclusion du médiateur dans cette affaire.

Madame le Maire propose de ne pas désigner d'avocat pour l'instant, mais d'attendre que la commune soit saisie.

**PREND ACTE** du départ de Monsieur Christian BORRON à 21 h 05  
20 présents et 6 pouvoirs, soit 26 votants.

**ACCEPTE** à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Pompes Funèbres du Plateau CARRARA-GIRAUT, dans le cadre d'une consultation lancée le 16 janvier dernier, pour la création de jardins d'urnes (10 unités), le cimetière ne disposant plus d'emplacement d'urne disponible, pour un montant de 5 791,66 €, soit 6 949,99 € TTC (695 € TCC/l'emplacement).

Monsieur Jean-Louis SAUVAJON fait part que trois entreprises ont répondu à cette consultation, dont l'entreprise CARRARA-GIRAUT, qui utilisera entre autres la pierre d'Hauteville-Lompnes pour les bordures.

**PREND CONNAISSANCE**, sur présentation de Madame Monique LYAUDET, du procès-verbal de la Commission Finances du 19 février 2014 et notamment, en simultanément, des propositions de la Commission concernant l'étude du compte administratif 2013 des différents budgets de la commune, le compte de gestion, la proposition d'affectation des résultats 2013 ainsi que l'étude de la proposition de construction des budgets primitifs 2014, de la proposition de vote des 3 taxes 2014 inchangées et de la proposition d'attribution des subventions aux associations.

Le compte administratif 2013 traduit une année serrée pour tenir les budgets. Elle le commente en précisant que la réalisation a été très proche de ce qui était prévu. L'opération coloration de façades avec le PACT de l'Ain ne sera pas reconduite en 2014.

A ce propos, Monsieur Jacques RABUT précise qu'il serait peut-être plus intéressant de lancer une opération en vue de faire des économies d'énergie.

Madame Monique LYAUDET note la continuité des chutes des dotations et des recettes du Casino et précise que l'excédent de fonctionnement de 296 085,86 € est affecté pour 168 290,26 € afin de financer les reports de la section d'investissement.

Madame Monique LYAUDET poursuit annonçant au budget primitif 2014 que l'excédent affecté pour le fonctionnement n'est que de 127 795,60 € et qu'il n'est pas envisagé d'augmentation du taux d'imposition. En effet, la légère augmentation des recettes fiscales en 2014 de 0,8 % provient de la progression normale des bases imposables de la commune. Les dotations de l'Etat n'ont pas été notifiées, les autres dotations de solidarité rurale et nationale de péréquation n'étant pas encore connues.

Madame Monique LYAUDET commente le coût en personnel qui reste stable. Elle souligne qu'il n'est pas envisagé de recrutement, ni même de remplacement cette année.

Madame Monique LYAUDET explique que le montant des subventions, soit 269 655 € (contre 285 167 € en 2013), en baisse, est exclusivement lié à la cessation d'activité de Clair Logis.

La subvention la plus importante est pour le Centre Social Culturel "Les Lieux" : + 17 000 € par rapport à 2013 ; cette somme correspondant au salaire de la personne assurant le service de la bibliothèque et l'achat de livres.

De plus, le montant de certaines subventions liées aux manifestations culturelles, le Festival de l'Ephémère et le Festival de Théâtre sur un Plateau, est pris en charge par la Communauté de Communes, soit en partie, soit en totalité, car leur impact dépasse la seule commune d'Hauteville-Lompnes.

Madame Monique LYAUDET poursuit sur la présentation du compte administratif d'investissement en listant les différents postes et parallèlement les restes à réaliser de 132 910 € de dépenses et 78 000 € de recettes, et l'affectation de l'excédent de 168 290,26 €. Elle présente le budget primitif ligne à ligne.

Madame Monique LYAUDET poursuit et présente le budget Forêt dans son compte administratif 2013 avec un report de 76 094,73 d'excédent de fonctionnement. Elle note une hausse des recettes de ventes de bois. Aussi au budget primitif en 2014, elle propose de reporter l'excédent de fonctionnement et d'inscrire 160 000 € de versement au budget général.

Madame Monique LYAUDET poursuit en présentant le budget Télési avec cette saison un déficit de 35 500,02 € en fonctionnement et 63 784,66 € en investissement.

Madame Monique LYAUDET poursuit sur la présentation du budget du lotissement Molard Grana, qui n'a pas bougé, puis du budget annexe du lotissement le Mont d'Orcet.

Madame Monique LYAUDET commente le budget de l'Eau. Les résultats du compte administratif 2013 présentent un excédent de fonctionnement de 136 403,42 € et un léger déficit d'investissement de 2 340,23 €.

Madame Monique LYAUDET poursuit sur la présentation du budget Assainissement. Le budget primitif reprendra l'excédent de fonctionnement de 24 997,14 € et l'excédent d'investissement de 38 231,17 €.

Madame Monique LYAUDET poursuit sur la présentation du budget de la Régie des énergies. Le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 217 605,80 € et un excédent d'investissement de 142 411,20 €.

Le budget primitif 2014 prend en compte en section de fonctionnement l'actuel marché avec STI ainsi que la renégociation des emprunts. Il prend en compte également un rétalement des amortissements qui a pour conséquence de faire diminuer les dotations aux amortissements de 100 000 €.

En section d'investissement, le budget est équilibré avec un montant de travaux de 313 881 €. Ce budget ne permet pas de financer la totalité du marché engagé en 2013. La différence de 63 000 € devra donc être reportée.

ENTEND différentes interventions à savoir :

- M. Yves PILOD est étonné du montant élevé des frais de réception.
- Mme Monique LYAUDET répond que ces frais sont associés aux frais de fêtes et cérémonies, selon les imputations et restent très stables globalement en tenant compte qu'ils englobent certes les vins d'honneur, mais aussi le repas et les cadeaux des personnes âgées de la commune.
- M. Yves DUMAS évoque le départ du Provençal et avance qu'il faut maintenir les recettes.
- Mme Monique LYAUDET répond que la régie pourrait trouver d'autres clients : la Maison Adélaïde, l'Hôtel des Cols, par son extension, l'IME-La Savoie, avec son projet de création d'établissement.

Madame le Maire quitte la séance. Monsieur Joël BORGEOOT prend la présidence et propose de procéder au règlement définitif des 8 budgets 2013 et de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, conformément aux documents remis aux conseillers.

**Le Conseil Municipal, hors la présence de Madame le Maire, par 26 voix pour, APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion du budget général 2013.**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget principal, soit 296 085,88 €, comme suit : 168 290,26 € affectés à la section d'investissement du budget 2014 et 127 795,60 € repris à la section de fonctionnement du budget 2014.

APPROUVE les comptes administratifs et de gestion 2013 des budgets annexes : Forêt, Téléski, Lotissement Le Grana, Lotissement Le Mont d'Orcet, puis les budgets Régie des énergies, Eau et Assainissement.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget Eau : 2 340,23 € affectés à la section d'investissement du budget 2014

Madame le Maire réintègre la séance et remercie l'assemblée pour ces votes.

Madame Monique LYAUDET propose de procéder au vote du budget primitif 2014 du budget général et des budgets annexes Forêt, Téléski, Le Grana, Le Mont d'Orcet, Régie des énergies, Eau et Assainissement.

ENTEND différentes interventions concernant le vote du budget :

- M. Yves DUMAS, au nom de ses colistiers (Mmes Jeanne MEGRET, Emilienne MIGUET et Stéphanie PERNOD BEAUDON), "nous ne voterons pas contre ce budget primitif 2014, car celui-ci est présenté d'une manière prudente ; toutefois, nous nous abstenons et émettons une réserve quant aux travaux de la place de Lompnes".

- MM. Bernard ARGENTI et Daniel BERTERA voteront ce budget. Monsieur Bernard ARGENTI reconnaît que cette proposition de budget prend en compte la plupart des remarques qu'il avait exprimées lors du débat d'orientation. C'est un budget de transition, à minima et de fin de mandat qui n'engage pas de nouvelles opérations importantes. C'est pourquoi Messieurs Bernard ARGENTI et Daniel BERTERA voteront ce budget général primitif.

Concernant le vote du budget primitif de la régie des énergies, Monsieur Bernard ARGENTI avance qu'il ne comprend pas cet entêtement à vouloir verrouiller le fonctionnement de la chaufferie pour 5 ans par un marché public qui sera signé quelques jours avant les élections. Cela ne se fait pas. Il n'y aura plus aucune possibilité de changement pendant tout le prochain mandat pour la nouvelle équipe qui va arriver. C'est inadmissible. Si vous voulez aider les suivants, faites un avenant à la DSP simplement pour un an. Nous ne voterons pas le budget de la régie pour marquer notre mécontentement."

- M. Joël BORGEOOT répond que la consultation sera faite, le marché ne sera cependant pas notifié ; néanmoins la démarche vise à permettre à la prochaine équipe municipale de reprendre sereinement le dossier et de pouvoir se consacrer à la meilleure réflexion possible pendant le redressement financier.

**Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 4 abstentions (M. Yves DUMAS, Mmes Jeanne MEGRET, Emilienne MIGUET, Stéphanie PERNOD BEAUDON) les pouvoirs étant engagés, DECIDE d'adopter le budget général primitif sans hausse des taxes et maintenant le niveau des subventions.**

DECIDE à l'unanimité, d'adopter l'un après l'autre le budget primitif 2014 des budgets annexes : Forêt, Télési, Lotissement Le Grana, Lotissement Le Mont d'Orcet, Eau et Assainissement.

DECIDE par 24 voix pour et 2 voix contre (MM. Bernard ARGENTI et Daniel BERTERA), les pouvoirs étant engagés, le budget primitif 2014 de la Régie des énergies.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Monique LYAUDET, de la proposition de prise en charge d'une partie du loyer de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises à hauteur de 50 % et ce, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014. A compter de cette date, la commune facturera donc 50 % aux intéressés et 50 % à la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

ACCEPTTE à l'unanimité cette prise en charge, telle que présentée ci-dessus.

APPROUVE à l'unanimité, le transfert de la compétence ski alpin et de l'ensemble des activités du site de Terre Ronde de la commune d'Hauteville-Lompnes à la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et ce, pour les comptes budgétaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il est précisé que la saison d'hiver sera organisée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014 par la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, par convention avec la Ville.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce domaine.

APPROUVE à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville, article 2 "les compétences de la Communauté de Communes – I Compétences obligatoires-titre I-II : Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :

✓ Tourisme

- Organisation et développement de l'accueil et de l'offre touristique avec l'Office de tourisme du Plateau d'Hauteville.
- Réalisation et gestion d'équipements d'hébergement, de loisirs et de tourisme nouveaux.
- Réalisation et gestion d'équipements dans le cadre de la politique communautaire de développement du tourisme sportif de remise en forme : centres de séjours et de stages sportifs, centre VTT du Plateau.
- Réalisation et gestion des équipements d'intérêt communautaire suivants : altiport de Corlier, gîte Meyer à Hauteville-Lompnes, salle polyvalente de Corlier, château de Champdor.
- Ski de fond : réalisation des équipements et gestion de l'activité.
- Ski alpin sur le site de Terre Ronde : organisation de l'activité, réalisation et gestion des équipements (versants Terre Ronde et La Praille).
- Toute activité touristique sur le site de Terre Ronde : organisation de l'activité, réalisation et gestion des équipements.
- Aménagement des sentiers de randonnée balisés.
- Participation à "La Route des Sapins".

APPROUVE à l'unanimité, l'évaluation du transfert de charges entre la Communauté de Communes et la commune d'Hauteville-Lompnes, ainsi que les modalités de révision de l'attribution de compensation, conformément au rapport de la Commission d'évaluation de transfert de charges en date du 28 janvier 2014, s'élevant au total à 144 760 € par an.

ENTEND les interventions suivantes :

- M. Joël BERGEOT demande si ce transfert viendra entacher la convention passée avec Monsieur Yves PILOD, pour la mise à disposition des pâturages des pistes de ski pour son troupeau de brebis, de mi-juin à mi-août.

- Mme Monique LYAUDET répond qu'il conviendra de rédiger à ce moment-là une convention tripartite.

DECIDE à l'unanimité, d'accorder au personnel communal les allocations journalières ou mensuelles, conformément à la circulaire ministérielle du 30 décembre 2013 :

### I - SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS

#### En centres de vacances avec hébergement (colonies de vacances)

- enfants de moins de 13 ans 7,25 €/j
- enfants de 13 à 18 ans 10,98 €/j

#### En centres de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de 18 ans

- journée complète 5,23 €/j
- demi-journée 2,64 €/j

#### En maisons familiales de vacances et en gîtes de France pour les enfants de moins de 18 ans (moins de 20 ans pour les enfants handicapés)

- séjours en pension complète 7,63 €/j
- autre formule 7,25 €/j

#### Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif

- forfait pour 21 jours ou plus 75,16 €/pour 1 séjour
- pour les séjours d'une durée inférieure 3,57 €/j

#### Séjours linguistiques

- enfants de moins de 13 ans 7,25 €/j
- enfants de 13 à 18 ans 10,98 €/j

### II - AIDE A LA FAMILLE

Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant 22,59 €/j

### III - AIDE AUX ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES

Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans 158,03 €/m

Séjours en centres de vacances spécialisés 20,69 €/j

ACCEPTE par 19 voix pour, 2 voix contre (Mmes Vera DESAUNAY, Fabienne JOLY, les pouvoirs de Mme Muriel BASTION et de M. Philippe VIRARD n'étant pas engagés) et 2 abstentions (Mmes Anne-Lise CARRIER (le pouvoir de Mme Anne Marie BONJOUR n'étant pas engagé) et Mme Karine VANDERME) la demande de remise de pénalités incombant à Monsieur et Madame GEOFFRAY, liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme, se montant à la somme de 540 euros.

ACCEPTE à l'unanimité, de reconduire la mise à disposition de la licence de débit de boissons, type IV, dont la commune est propriétaire, au Ski-Club de Lompnes, pour être exploitée au chalet du Grand Couloir pendant la saison hivernale 2013/2014.

ENTEND la proposition de Madame Monique LYAUDET, concernant la mise à disposition du Centre Social Culturel "Les 7 Lieux" de cette même licence, à partir du printemps, suite à sa demande, sous conditions que deux représentants du Centre, suivent la formation devant intervenir dans ce domaine et qu'une convention soit établie afin de définir les conditions d'exploitation.

PREND ACTE de la demande du Centre Social Culturel "Les 7 Lieux" pour la mise à disposition de cette licence à l'occasion de manifestations festives organisées par les différentes associations du Plateau.



Après un long débat sur le sujet,

Le Conseil Municipal

NE DONNE PAS SUITE à cette demande, suivant le résultat des votes, à savoir :

- 7 voix pour (MM. Georges BERMOND, Joël BORGEOT, Yves PILOD, Mmes Vera DESAUNAY, Monique LYAUDET, Caroline STAUDENMEYER, Karine VANDERME),
- 3 abstentions (Mmes Anne-Lise CARRIER, Fabienne JOLY, Catherine MARJOLET),
- 10 voix contre (MM. Bernard ARGENTI, Daniel BERTERA, Yves DUMAS, Yves PAUBEL, Jacques RABUT, Jean-Louis SAUVAJON, Mmes Jeanne MEGRET, Emilienne MIGUET, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Jacqueline PERSICOT), les pouvoirs n'étant pas engagés.

ACCEPTE par 20 voix pour et 6 voix contre (MM. Bernard ARGENTI, Daniel BERTERA, Yves DUMAS, Mmes Jeanne MEGRET, Emilienne MIGUET, Stéphanie PERNOD-BEAUDON) d'adhérer à l'association AMORCE pour le budget de la Régie des énergies, moyennant une cotisation annuelle de 605,53 €.

ACCEPTE par 25 voix pour, Mme Caroline STAUDENMEYER-MIGNOTTE ne prenant pas part au vote, car étant personnellement concernée, de céder à Monsieur et Madame MIGNOTTE, les trois parcelles communales, sises à Lacoux, cadastrées section N, n° 262, 269 et 276, représentant 3 847 m<sup>2</sup>, à raison de 0,15 € le m<sup>2</sup>, selon l'estimation du Service France Domaine - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document devant intervenir à cet effet.

ACCEPTE à l'unanimité, de reconduire la participation financière communale pour travaux de raccordement au réseau d'assainissement, plafonnée à 250 €, étant précisé que cette disposition s'étend à l'ensemble des habitations devant se raccorder au réseau, suite à la réalisation de travaux neufs de mise en séparatif ; celle-ci est valable dans un délai de 2 ans après la réception des travaux.

PRECISE que cette participation entre en vigueur de façon générale.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Monique LYAUDET, du rapport de la Commission Délégation de Service Public Casino du 20 février 2014, traitant notamment de la rencontre avec Messieurs André et Julien RAMOUSSE, repreneurs du Casino d'Hauteville-Lompnes.

PREND ACTE de la reprise du Casino d'Hauteville-Lompnes par le Groupe RAMOUSSE et l'APPROUVE à l'unanimité.

EST INFORME des conditions de reprise, notamment le départ de Monsieur Claude LESCUYER, directeur, et de la diminution de la masse salariale. Des travaux importants sont envisagés à partir du 1<sup>er</sup> mars dans la salle des machines à sous, le bar, le restaurant et l'extérieur pour un budget minimum de 500 000 €.

Le Casino sera fermé 2 jours fin mars pour le renouvellement de la moquette et la réouverture officielle est prévue le 1<sup>er</sup> avril avec de nouveaux horaires (10h - 4h), de nouveaux mobiliers et de nouvelles machines à sous. Il est également prévu de rouvrir le restaurant avec le recrutement d'un cuisinier et l'utilisation de la salle fermée initialement prévue pour les jeux de table, comme salle de restaurant pouvant accueillir des mineurs, car isolée des machines à sous.

Compte tenu du budget substantiel engagé pour relancer l'activité du Casino dans l'intérêt de l'ensemble des partenaires, suite à la demande du Groupe RAMOUSSE, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler sa précédente délibération décidant la répartition du prélèvement à employer (PAE) et d'affecter 100 % de la somme du PAE, soit 72 661,27 € au Casino pour la réfection des abords et des accès du Casino, ce qui fait l'objet d'un nouvel avenant.

ANNULE et REMPLACE à l'unanimité, sa délibération du 13 décembre 2013.

ACCEPTE l'avenant n° 10 décidant l'affectation de 100 % de la somme du PAE constatée en cumul à la clôture de l'exercice 2013 (72 661,27 €) au Casino d'Hauteville-Lompnes, pour la réfection des abords et des accès du Casino - AUTORISE Madame le Maire à signer ledit document.

ACCEPTE à l'unanimité, l'adhésion du Syndicat des Eaux du Borey au Syndicat Intercommunal des Eaux du Valromey.

EST INFORME de la demande présentée par l'Etude de Maître BEGUINOT, de délibérer à nouveau, concernant l'acquisition à titre gratuit par la commune de la parcelle cadastrée section L n° 920, de 119 m<sup>2</sup> environ, ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée section L n° 918, d'environ 70 m<sup>2</sup> appartenant à "Hauteville Traiteur", pour la création d'une plateforme destinée aux conteneurs à poubelles entreposés jusqu'alors à la croisée de l'Impasse des Clochettes et de la route de Corlier. En effet, il convient de produire une nouvelle délibération, afin de retenir une valeur à l'euro symbolique, les cessions à titre gratuit n'étant plus autorisées.

ACCEPTE à l'unanimité, d'acquérir lesdites parcelles susnommées appartenant à "Hauteville Traiteur", moyennant une valeur symbolique de un euro - AUTORISE Madame le Maire de signer les actes correspondants.

Avant d'aborder les questions diverses, Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bernard ARGENTI, pour le point inscrit à sa demande en ordre du jour complémentaire, concernant la SA LE PONTET.

ENTEND l'intervention de Monsieur Bernard ARGENTI :

"J'ai lu avec stupeur dans la presse qu'un Groupe privé pourrait racheter la SA Le Pontet, c'est-à-dire Le Modern-Clair Soleil, alors que nous n'avons jamais abordé cette question au Conseil Municipal. Je rappelle que seuls les actionnaires de la Société d'Economie Mixte sont souverains pour décider ou pas d'une vente et que la commune d'Hauteville-Lompnes est propriétaire à 80% du capital. Je voudrais des explications".

ENTEND tour à tour les interventions suivantes :

M. Yves DUMAS dénonce cette annonce, alors que le Conseil Municipal n'en n'a jamais été informé. Si une décision devait être prise, elle le serait au sein de cette assemblée, qui seule a le pouvoir de décider de vendre ses titres.

- Mme Fabienne JOLY répond que contrairement à ce que soutiennent Yves DUMAS et Bernard ARGENTI, elle n'a trahi aucun secret susceptible de faire échouer les négociations avec le Pontet. Elle n'a cité aucun nom de groupe et cette information avait déjà été faite en toute transparence au conseil d'administration de la SEM et de la SA, les actionnaires et les employés étaient donc informés. D'ailleurs des bruits beaucoup plus précis couraient dans la Ville.

- M. Jacques RABUT précise qu'une information a été faite au dernier conseil d'administration de la SEM et de la SA Le Pontet et que la confidentialité de ces contacts, avec un investisseur potentiel, était difficilement envisageable au regard du nombre de personnes présentes autour de la table.

- M. Bernard ARGENTI : "Vous n'avez aucune légitimité pour rendre publique une information qui n'a fait l'objet d'aucune discussion et d'aucune décision des actionnaires, notamment notre conseil municipal. C'est mépriser les institutions et leur fonctionnement".

ENTEND sur présentation de Madame Monique LYAUDET, l'historique du dossier de la carrière "Franco Italienne" et la proposition de Madame LYAUDET de délibérer ce soir pour donner un accord de principe, afin de transférer le bail à l'entreprise ROSSI, désignée repreneur du site, exploité dernièrement par la société PIERRE DE FRANCE, selon les conditions économiques à négocier ultérieurement.

PREND ACTE de cette demande et DONNE à l'unanimité, un accord de principe pour transférer le contrat de forage de la carrière "Franco Italienne" exploitée auparavant par la société PIERRE DE FRANCE, à la société ROSSI, les conditions financières étant étudiées et arrêtées ultérieurement.

RENOUVELLE à l'unanimité, sa contribution volontaire au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2014, pour la somme de 1 191,30 € (3 971 x 0,30 €).

PREND ACTE que la prochaine réunion du Conseil Municipal sera le 20 mars 2014 au lieu du 13 mars, si besoin.

Avant de céder la parole à Madame Fabienne JOLY, Madame Monique LYAUDET rappelle à l'assemblée la tenue des bureaux de vote pour les prochains scrutins.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Fabienne JOLY, du procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 janvier 2014, qui n'apporte pas de remarques particulières. L'ordre du jour portait notamment sur les points suivants :

- Projet de cité médiévale Montcornelles
- Tarifs de la piscine intercommunale
- Tarifs du cinéma
- Gestion des déchets : délibération décidant l'adhésion à AMORCE et approuvant le renouvellement de la convention avec ECO TLC pour le recyclage des textiles
- Renouvellement de la convention signée avec INITIATIVE BUGEY jusqu'au 31/12/2016
- Problématique de l'hôtellerie sur la commune d'Hauteville-Lompnes
- Bâtiment agricole EARL Les Lésines : autorisation de réalisation d'une plateforme
- Versement d'une avance à la régie intercommunale Office de Tourisme

Séance levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,



Monique LYAUDET.